



Ordonnance sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT)

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'ordonnance du 15 novembre 2017 sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication¹ est modifiée comme suit:

Art. 3, al. 4, let. a

⁴ Les montants listés en annexe s'appliquent:

- a. dans le cas des indemnités pour des demandes de renseignements selon les art. 27, 35, 37, 40, 42 et 43 de l'ordonnance du 15 novembre 2017 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OSCPT)²: à chaque enregistrement livré;

Art. 5, al. 1^{bis}

^{1bis} Il ne facture pas d'émoluments ni d'indemnités pour les demandes de renseignements selon les art. 27, 35, 37, 40, 42 et 43 OSCPT³.

Art. 7 Émoluments et indemnités supplémentaires pour des mesures de surveillance rétroactive en cas d'urgence

Pour les mesures de surveillance rétroactive déclarées urgentes, des émoluments supplémentaires sont perçus pour chaque intervention du Service SCPT et des indemnités supplémentaires sont dues pour chaque intervention d'une personne obligée de collaborer.

¹ RS 780.115.1

² RS 780.11

³ RS 780.11

II

L'annexe est modifiée conformément au texte ci-joint.

III

La présente modification entre en vigueur le xx.xx.xxxx.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

Annexe
(art. 3, al. 1, et 17, al. 1)

Liste des émoluments et des indemnités, TVA comprise

Groupe de mandats correspondance par télécommunication

...					
Groupe de mandats correspondance par télécommunication	Type de mandat	Détail de la mesure	OSCPT	Émolument du Service SCPT	Indemnité aux personnes obligées de collaborer
Renseignement	IR_4_NA	Renseignements sur des usagers de services d'accès au réseau	Art. 35	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_5_NA_FLEX	Renseignements sur des usagers de services d'accès au réseau, avec recherche flexible de nom	Art. 27, 35	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_6_NA	Renseignements sur des services d'accès au réseau	Art. 36	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_7_IP	Identification des utilisateurs dans le cas d'adresses IP attribuées de manière univoque	Art. 37	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_8_IP (NAT)	Identification des utilisateurs dans le cas d'adresses IP qui n'ont pas été attribuées de manière univoque (traduction d'adresses de réseau)	Art. 38	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_9_NAT	Renseignements sur des procédures de traduction d'adresses de réseau	Art. 39	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_10_TEL	Renseignements sur des usagers de services de téléphonie et multimédia	Art. 40	-	Fr. 3*

Groupe de mandats correspondance par télécommunication	Type de mandat	Détail de la mesure	OSCPT	Émolument du Service SCPT	Indemnité aux personnes obligées de collaborer
Renseignement	IR_11_TEL_FLEX	Renseignements sur des usagers de services de téléphonie et multimédia, avec recherche flexible de nom	Art. 27, 40	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_12_TEL	Renseignements sur des services de téléphonie et multimédia	Art. 41	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_13_EMAIL	Renseignements sur des usagers de services de courrier électronique	Art. 42	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_14_EMAIL_FLEX	Renseignements sur des usagers de services de courrier électronique, avec recherche flexible de nom	Art. 27, 42	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_15_COM	Renseignements sur des usagers d'autres services de télécommunication et de services de communication dérivés	Art. 43	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_16_COM_FLEX	Renseignements sur des usagers d'autres services de télécommunication et de services de communication dérivés, avec recherche flexible de nom	Art. 27, 43	-	Fr. 3*
Renseignement	IR_17_PAY	Renseignements sur la méthode de paiement utilisée par les usagers de services de télécommunication et de services de communication dérivés	Art. 44	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_18_ID	Type de renseignement copie de la pièce d'identité	Art. 45	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_19_BILL	Type de renseignement copie de factures	Art. 46	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_20_CONTRACT	Type de renseignement copie du contrat	Art. 47	Fr. 75	Fr. 125
Renseignement	IR_21_TECH	Données techniques	Art. 48	Fr. 75	Fr. 125
Surveillance en temps réel	RT_22_NA_IRI	Services d'accès au réseau: surveillance en temps réel des données secondaires	Art. 54	Fr. 1800	Fr. 640

Groupe de mandats correspondance par télécommunication	Type de mandat	Détail de la mesure	OSCPT	Émolument du Service SCPT	Indemnité aux personnes obligées de collaborer
Surveillance en temps réel	RT_23_NA_CC_IRI	Services d'accès au réseau: surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires	Art. 55	Fr. 2650	Fr. 1330
Surveillance en temps réel	RT_24_TEL_IRI	Service de téléphonie et multimédia: surveillance en temps réel des données secondaires	Art. 56	Fr. 1800	Fr. 640
Surveillance en temps réel	RT_25_TEL_CC_IRI	Service de téléphonie et multimédia: surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires	Art. 57	Fr. 2650	Fr. 1330
Surveillance en temps réel	RT_26_EMAIL_IRI	Services de courrier électronique: surveillance en temps réel des données secondaires	Art. 58	Fr. 1800	Fr. 640
Surveillance en temps réel	RT_27_EMAIL_CC_IRI	Services de courrier électronique: surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires	Art. 59	Fr. 2650	Fr. 1330
Surveillance rétroactive	HD_28_NA	Services d'accès au réseau: surveillance rétroactive	Art. 60	Fr. 700	Fr. 500
Surveillance rétroactive	HD_29_TEL	Services de téléphonie et multimédia: surveillance rétroactive	Art. 61	Fr. 700	Fr. 500
Surveillance rétroactive	HD_30_EMAIL	Services de courrier électronique: surveillance rétroactive	Art. 62	Fr. 700	Fr. 500
Surveillance rétroactive	HD_31_PAGING	Dernière position active de l'équipement terminal mobile	Art. 63	Fr. 100	Fr. 350
Surveillance rétroactive	AS_32_PREP_COV	Analyse de la couverture réseau préalablement à une recherche par champ d'antennes	Art. 64	Fr. 400	Fr. 2000
Surveillance rétroactive	AS_33_PREP_REF	Communications de référence ou accès au réseau de référence préalablement à une recherche par champ d'antennes	Art. 65	Fr. 400	Fr. 2000

Groupe de mandats correspondance par télécommunication	Type de mandat	Détail de la mesure	OSCPT	Émolument du Service SCPT	Indemnité aux personnes obligées de collaborer
Surveillance rétroactive	AS_34	Recherche par champ d'antennes: première cellule <i>Émolument/indemnité par période de 2 heures entamée</i>	Art. 66	Fr. 700	Fr. 500
Surveillance rétroactive	AS_34_MORE	Recherche par champ d'antennes: cellules supplémentaires <i>Émolument/indemnité par période de 2 heures entamée</i>	Art. 66	Fr. 100	Fr. 100
Recherche en cas d'urgence	EP_35_PAGING	Dernière position active de l'équipement terminal mobile	Art. 67, let. a	Fr. 50	Fr. 250
Recherche en cas d'urgence	EP_36_RT_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires	Art. 67, let. b	Fr. 50	Fr. 750
Recherche en cas d'urgence	EP_37_RT_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires	Art. 67, let. c	Fr. 50	Fr. 750
Recherche en cas d'urgence	EP_38_HD	Surveillance rétroactive	Art. 67, let. d	Fr. 50	Fr. 700
Recherche de personnes condamnées	Les émoluments et les indemnités applicables sont fonction du type de mesures de surveillance mises en œuvre.				
...					

* Cf. art. 5, al. 1^{bis}